

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 octobre 2010

---

**LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2011 - (n° 2854)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 445

présenté par  
Mme Fraysse, Mme Billard, M. Muzeau, M. Gremetz  
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

-----  
**ARTICLE 55**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est indécent, dans un contexte de crise économique et d'augmentation des besoins sociaux, de rogner ainsi sur les droits des mères qui restent les principales bénéficiaires de la PAJE.

Les frais supplémentaires coïncidant avec l'arrivée d'un enfant n'ont jamais baissé, bien au contraire, et l'allocation de base est déjà faible par rapport aux investissements nécessaires à l'accueil d'un jeune enfant.